

CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 14 AVRIL 2021

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des fêtes à 18 heures 30, sous la présidence de Bruno LESSAULT, Maire.

CONSEILLERS PRESENTS : Bruno LESSAULT, Françoise LIMOGES, Catherine GUILLAUMIN, Maryvonne BOUQUIN, Adrien GAUGRY, Thierry DUJON, Isabelle DEBEURRÉ, Madeleine MAREUIL, Jean-Yves GAPIN, Pascal FILLON, Sophie COGNACQ (arrivée à 18h47)

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascal FILLON

Approbation du conseil précédent

Le conseil accepte à l'unanimité (10 voix, Sophie COGNACQ absente)

Délibération concernant le vote des taxes 2021

Souhait de ne pas augmenter les taxes dans le contexte présent.

Comparées aux taux départementaux et nationaux, les taxes de la commune sont bien inférieures.

Les taux actuels : pour le bâtis : 30,23%, pour le non bâtis 32,64%, CFE : 16,53%.

Le conseil décide à l'unanimité par 10 voix (Sophie COGNACQ absente) de ne pas augmenter les taxes.

Sophie COGNACQ arrive à 18h47.

Délibération concernant les chemins de Grandes Randonnées (GR)

Le Maire présente le tracé du GR, qui passe sur le territoire de la commune. Le conseil décide :

- d'accepter le tracé figurant sur les cartes annexées,
- de s'engager à maintenir l'emprise du tracé dans le domaine public en l'inscrivant au Plan départemental des itinéraires de Promenade et de randonnée,
- d'assurer par tout moyen à sa convenance l'entretien du tracé pour un usage pédestre,
- d'autoriser la réalisation du balisage, selon les normes nationales en vigueur proposées par la FFRandonnée

Le conseil accepte à l'unanimité 11 pour

Questions et informations diverses.

Choix entre la carte communale et le PLUI :

Le conseil, après discussion, décide de faire un vote d'orientation à la date de ce jour.

Le résultat est le suivant :

À la question *Qui est pour le PLUI ?* Le conseil s'est prononcé : 5 contre 6 abstentions 0 pour.

À la question *Qui est pour la carte communale ?* le conseil s'est prononcé : 0 contre 5 abstentions 6 pour.

Ainsi ce vote d'orientation indique le choix par le conseil de la carte communale.

Les élus souhaitent obtenir plus d'informations afin de faire un choix éclairé et définitif.

Le Tour de France

La commission Vie Associative, Fêtes et Manifestations a tenu 2 réunions avec les présidents des associations de Baudres. Le Tour passe sur le territoire communal le jeudi 1^{er} juillet et emprunte la départementale 956. Les animations auront lieu sur le site de l'étang communal. Différentes idées et propositions ont été émises. 6 ont été retenues : les cavaliers avec fanions aux couleurs des maillots du Tour de France, des bottes de paille recouvertes de tissus de couleur dessinant le nom de la commune seront posées dans les champs afin d'être visibles lors des prises de vues d'hélicoptères, des barques motorisées sur l'étang tireront des vélos installés sur un radeau ; des vélos peints jalonnent le parcours baldérien ; les enfants de l'école fabriqueront des banderoles ; un vélo sera construit et placé au carrefour de la Verrerie.

La fête de Baudres

Une rencontre a eu lieu entre la municipalité et l'association d'animations de Baudres avec pour projet d'associer la fête locale du 1^{er} week-end de juin et le feu d'artifice du 13 juillet organisé par la municipalité. Deux dates ont été mises en discussion : le 5 juin ou le 10 juillet. L'idée est de faire une brocante le samedi 5 juin en semi nocturne avec feu d'artifice et repas festif. Mais la situation sanitaire actuelle ne nous permet pas de prendre de décision définitive, cela est en débat.

Les élections départementales et régionales

Elles auront lieu les 20 et 27 juin 2021. 2 bureaux sont nécessaires avec 2 urnes et 2 isolements. Les élections se dérouleront à la salle des fêtes. Le Maire a recensé les présents potentiels pour chacun des 2 tours. 7 conseillers disponibles pour chaque jour. Des personnes inscrites sur les listes électorales seront sollicitées.

La séance a été levée à 20h37